



Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08/14/2015

Date de révision: 02/11/2016

Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel
Code du produit : WG
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Bradford Derustit Corp
92885 Yorba Linda
T (714) 695-0899
sales@derustit.com - www.DERUSTIT.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec #3103 (within US) 800-424-9300; (outside US) 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2 H310
Toxicité aiguë (inhalation: poussière, br ouillard) Catégorie 3 H331
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS05

GHS06

Signal word (GHS-CA) : Danger
Contient : Calcium nitrate; Nitric acid; Hydrofluoric acid; Ammonium bifluoride
Mentions de danger (GHS-CA) : H301+H331 - Toxique par ingestion ou par inhalation
H310 - Mortel par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (GHS-CA) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P301+P330+P331 - IF SWALLOWED: Rinse mouth. Do NOT induce vomiting
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
P330 - Rincer la bouche
P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(e).

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Calcium nitrate	(n° CAS) 10124-37-5	15 - 40	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Nitric acid	(n° CAS) 7697-37-2	10 - 30	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Ammonium bifluoride	(n° CAS) 1341-49-7	10 - 20	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314
Hydrofluoric acid	(n° CAS) 7664-39-3	1 - 5	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Consulter un médecin si des brûlures se développent. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.

Réactivité : Peut aggraver un incendie; comburant.

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. En cas d'épandage important : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Matières incompatibles : matières combustibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nitric acid (7697-37-2)		
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	4 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	5,2 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	2 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	5,2 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	5,2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	4 ppm

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nitric acid (7697-37-2)		
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	5,2 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	10 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	4 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	5,2 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	2 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	4 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	2 ppm
Hydrofluoric acid (7664-39-3)		
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	3 ppm
Alberta	OEL Ceiling (mg/m ³)	1,6 mg/m ³
Alberta	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	0,4 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Colombie-Britannique	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Manitoba	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL Ceiling (mg/m ³)	2,3 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL Ceiling (ppm)	3 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	4,9 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	6 ppm
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (ppm)	3 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Ontario	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Québec	PLAFOND (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Québec	PLAFOND (ppm)	3 ppm
Saskatchewan	OEL Ceiling (ppm)	2 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	0,5 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	3 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrofluoric acid (7664-39-3)		
Yukon	OEL TWA (ppm)	3 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques.
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Aucune donnée disponible
Couleur : Vert.
Odeur : acide.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 2,6
pH solution : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : -212 °F
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1,2
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible
Masse volumique : Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz : Aucune donnée disponible
Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C) : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Peut aggraver un incendie; comburant.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Oral: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Cutané: Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:poussière,brouillard: Toxique par inhalation.

ATE CA (oral)	80,04012200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (dermal)	100,00000000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (dust,mist)	1,00000000 mg/l/4h

Calcium nitrate (10124-37-5)	
DL50 orale rat	302 mg/kg

Nitric acid (7697-37-2)	
CL50 inhalation rat (ppm)	67 ppm/4h

Hydrofluoric acid (7664-39-3)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,79 mg/l (Exposure time: 1 h)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)	
DL50 orale rat	130 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 2,6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 2,6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Calcium nitrate (10124-37-5)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

Hydrofluoric acid (7664-39-3)	
CE50 Daphnie 1	270 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia species)

12.2. Persistance et dégradabilité

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Nitric acid (7697-37-2)	
Log Pow	-2,3 (at 25 °C)

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrofluoric acid (7664-39-3)	
BCF poissons 1	(no bioaccumulation)
Log Pow	-1,4

Ammonium bifluoride (1341-49-7)	
BCF poissons 1	(completely dissociated in water)

12.4. Mobilité dans le sol

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel	
Écologie - sol	Non établi.

Nitric acid (7697-37-2)	
Log Pow	-2,3 (at 25 °C)

Hydrofluoric acid (7664-39-3)	
Log Pow	-1,4

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

DOT

DOT NA no.	: UN3264
N° ONU (DOT)	: 3264
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Minor Danger
DOT Symbols	: G - Identifies PSN requiring a technical name
Description document de transport	: UN3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Nitric Acid, Hydrofluoric Acid), 8, III
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. Nitric Acid, Hydrofluoric Acid
Contains Statement Field Selection (DOT)	:
Classe (DOT)	: 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136
Division (DOT)	: 8
Étiquettes de danger (DOT)	: 8 - Corrosive



Dangereux pour l'environnement : Non

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672) T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 154
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 241
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel
DOT Arrimage - Autre information	: 40 - Stow "clear of living quarters"
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 3264
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Classe (IMDG)	: 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - substances presenting low danger

IATA

N° UN (IATA)	: 3264
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Classe (IATA)	: 8 - Corrosives
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Minor Danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Calcium nitrate (10124-37-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Nitric acid (7697-37-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Hydrofluoric acid (7664-39-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Calcium nitrate (10124-37-5)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listed on CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nitric acid (7697-37-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listed on CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Hydrofluoric acid (7664-39-3)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listed on CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listed on INSQ (Mexican national Inventory of Chemical Substances)
Listed on CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 14/08/2015

Date de révision : 11/02/2016

Textes complet des phrases H:

H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit